

Séminaire d'économie nationale

Cours du Professeur Jean-Christian LAMBELET
Assistant du cours Sylvain FROCHAUX

Livre blanc (suite)

***L'attractivité de
la place économique
suisse en jeu***



***Andrea Regazzoni
26 mai 2004***

TABLE DES MATIERES

Table des matières	2
Remerciements.....	3
1. Introduction.....	4
2. Contenu du premier livre blanc	6
2.1 Constats	6
2.2 Mesures proposées	7
3. Le programme de revitalisation du Conseil fédéral.....	9
3.1 La Loi sur Les Cartels – LCart.....	9
3.2 La Loi sur les entraves techniques au commerce – LETC	9
3.3 La Loi sur le marché intérieur – LMI.....	9
4. Contenu du deuxième Livre blanc	11
4.1 Constat : dégradation de la capacité concurrentielle de la Suisse	11
4.2 La régénération de l'économie de marché : bilan des mesures	13
4.3 Programme de relance	14
5. Réactions a la publication du Livre blanc	17
6. Objectifs du Conseil fédéral.....	19
6.1 Programme de la législature 1995-1999.....	19
6.2 Législature 1999-2003.....	21
6.3 Rapprochement des propositions du Livre blanc	23
7. Etat des lieux du «Standort Schweiz ».....	25
7.1 Les facteurs d'attractivité.....	25
8. Conclusion.....	29
9. Bibliographie	30
10. Annexes	31

Remerciements

Nos remerciements sont adressés
à Madame Chantal Tauxe, journaliste politique
au Professeur Heinz Hauser, coauteur du Livre blanc
au Professeur Jean-Christian Lambelet et
à son assistant Sylvain Forchaux
pour les précieuses contributions
apportées à notre réflexion.

1. INTRODUCTION

En décembre 1995, Monsieur David de Pury, alors coprésident du groupe ABB, et les Professeurs de l'Université de St-Gall Heinz Hauser et Beat Schmit publient un pamphlet sous le titre « Ayons le courage d'un nouveau départ, un programme pour la relance de la politique économique de la Suisse ». Cette publication est patronnée par un comité composé d'un bouquet d'administrateurs siégeant aux plus influents conseils d'administration suisses.

Le livre fait suite à une première étude publiée en 1991 par la fondation Max Schmidheiny intitulé « La politique économique de la Suisse face à la concurrence internationale – programme pour un ordre plus libéral », qui affichait clairement son ambition de déclencher un processus de renouveau économique et se présentait en tant que *Livre blanc pour l'économie suisse*¹.

Alors que le premier Livre blanc avait été reçu assez tièdement dans les milieux politiques et dans les médias, le deuxième a soulevé un tollé général dans la presse et dans les milieux politiques.

Les commentaires de « personnalités » indignées fusaient dans la presse, les critiques de contenu cédaient le pas à des prises de positions politiciennes où l'émotion semblait la remporter sur la raison. Dans le paysage politique de l'époque, ce type de réaction n'était certainement pas coutume. A mémoire de journaliste politique, de tels épisodes d'émoi étaient aussi rares que l'élection d'une femme au Conseil fédéral² ou, éventuellement, il pouvaient se justifier par le décès d'un Conseiller fédéral sortant³.

Quel était donc le contenu de ce document, quelles sont, au fond, les raisons d'un tel accueil, qu'en est-il de la suite ?

Huit ans et demi après sa publication, deux législatures fédérales se sont écoulées. Notre propos, ici, est de proposer une relecture du Livre blanc avec le recul que le temps nous accorde. Nous essayerons en un premier temps de comprendre quels étaient les constats sur lesquels ses auteurs ont formulé leurs propositions. Nous observerons ensuite dans quelle mesure celles-ci ont été retenues, notamment dans la définition de la politique économique du Pays. Finalement, nous essayerons d'évaluer si de tels constats sont encore valables aujourd'hui afin d'envisager nos propositions pour demain.

Afin de disposer d'une vision globale de l'avènement des deux Livres blancs sur la scène politique suisse, nous allons les re-parcourir dans le sens chronologique. Un premier chapitre, présentera le texte de 1991, après un bref rappel du contexte dans lequel il a été rédigé et publié. Ensuite, nous rappellerons brièvement le « programme de revitalisation du Conseil fédéral » qui a poursuivi la réflexion sur les conditions-cadre de l'économie et dont la critique a été abordée dans le Livre blanc de 1995.

Dans le troisième chapitre, nous aborderons une lecture des éléments essentiels du livre, notamment en reprenant les constats de fonds et le bilan sur les travaux en cours au niveau fédéral avant de parcourir les propositions faites dans le programme de relance.

Nous allons interpellier un des auteurs pour comprendre les raisons des réactions que la publication du document a suscitées.

¹ Un Livre blanc est un guide pratique de quelques pages consacré à un produit ou une technique et est destiné à des prospects. Ils permet de convaincre de l'intérêt d'une technique, d'un produit ou d'un modèle de référence ainsi que de "former" les lecteurs et de les qualifier. Les livres blancs sont surtout utilisés dans un contexte business to business mais il n'est pas rare que des documents à orientation politique se voient attribuer cet épithète. Dans le texte nous utiliserons « premier Livre Blanc » pour désigner celui de 1991 et « deuxième Livre blanc » ou « Livre blanc » pour celui de 1995.

² Madame Elisabeth Kopp a été élue en 1984.

³ Monsieur Willy Ritschard est décédé le 16 octobre 1983, 13 jours après son retrait de la fonction.

La suite de notre réflexion se basera sur les objectifs que le Conseil fédéral s'est fixés pour les législatures 1995-1999 et 1999-2003 dans le but d'y rechercher une éventuelle trace des mesures préconisées par les auteurs du Livre blanc. Pour conclure, nous évaluerons l'attractivité de la place économique suisse à l'aide de divers indicateurs qualitatifs afin de jauger des objectifs que nous devons nous fixer pour l'avenir.

2. CONTENU DU PREMIER LIVRE BLANC

Le premier Livre blanc est paru sous le titre « La politique économique de la Suisse face à la concurrence internationale - programme pour un ordre plus libéral ».

Concept dominant de cet ouvrage est l'idée d'orienter des réformes de la politique économique suisse vers ce que l'économiste allemand Walter Eucken (1891-1950) appelait « Ordnungspolitik⁴ ». Un ordre dans lequel le rôle de l'Etat est d'être garant du cadre dans lequel les acteurs économiques expriment leurs choix responsables, le plus librement possible. En langue allemande, il a été publiée à la fin de 1991. La fumée des feux d'artifice qui on célébré le 700^{ème} anniversaire de la Confédération n'était pas encore dissipée lorsque la rédaction a eu lieu. L'Allemagne venait de se réunifier une année auparavant, suite à la chute du mur de Berlin. La votation sur l'adhésion de la Suisse à l'Espace Economique Européen (EEE) n'avait pas encore eu lieu, et l'entrée dans les accords de Bretton Woods étaient en phase de négociation. La Mondialisation n'avait pas encore une identité patente en tant que sujet de discussion sur la scène politique, mais la mutation des équilibres internationaux suscitaient de nombreuses interrogations quant aux années, la décennie ou le siècle à venir.

C'est dans ce contexte, que la Fondation Max Schmidheiny a décidé d'entreprendre une étude statistique sur la politique économique suisse face à la concurrence internationale et d'en publier les conclusions et recommandation dans un ouvrage de synthèse⁵. Ainsi, ce ne sont pas moins que dix-sept personnalités entre industriels et professeurs d'université qui se sont réunies pour parapher le premier Livre blanc.

Afin d'en saisir la teneur, nous allons en parcourir les constat principaux ainsi que les mesures proposées.

2.1 Constats

2.1.1 L'Etat dans le système économique suisse

Les auteurs du document partent du constat que la part de l'Etat dans l'économie suisse avait pris en 1990 une proportion alarmante. Bien qu'inférieure à la quote-part⁶ d'autres Etat recensés parmi les membres de l'OCDE, celle de la Suisse affichait un taux de croissance bien supérieur. Près deux tiers des dépenses publiques étaient des transferts consentis au titre de la prévoyance sociale, de la santé publique, de l'instruction publique et des paiements directs à l'agriculture.

La fiscalité, notamment par l'intermédiaire d'un droit de timbre de trois pourcent et une double imposition touchant les bénéfices et les revenus sur les dividendes, constituaient un frein à la constitution du capital nécessaire pour la création d'entreprises.

En outre, une pléthore de normes tendaient, selon les auteurs, à encadrer le libre choix des citoyens. A titre d'exemple, sont cités parmi d'autres une réglementation excessive dans la fixation des loyers, les charges sur les salaires destinées à l'épargne collective obligatoire ou les limitations à l'accès et au maintien de la propriété individuelle. Ces limites au libre arbitre individuel représentaient autant de bornes à la volonté d'entreprendre.

⁴ « La mise en œuvre d'une politique ayant en vue un *ordre politique* (trad. de *Ordnungspolitik*) peut consister à chercher de façonner le cadre à l'intérieur duquel s'exercent les activités économiques, ou à influencer les conditions sous lesquelles ces activités prennent naissance. Mais, ce faisant, une telle politique laissera toujours les ménages et les entreprises se déterminer librement » W. Eucken, 1952, *Grundsätze der Wirtschaftspolitik*, Paul Siebeck, Tübingen 6^{ème} éd. 1990.

⁵ L'étude complète a été élaborée par Peter Moser: *Schweizerische Wirtschaftspolitik im internationalen Wettbewerb. Eine Ordnungspolitische Analyse*, Ed. H. Hauser/ G. Schwarz/ K. Vallender, Orell Füssli Verlag, Zurich et Wiesbaden, 1991.

⁶ Part du PIB destiné aux dépenses publiques.

2.1.2 Une sécurité sociale basée sur un concept de redistribution des revenus par l'intermédiaire de transferts

En s'appuyant sur l'exemple de l'agriculture où les transferts directs s'élevaient à environ 80'000 francs par exploitation, soit $\frac{3}{4}$ de ce qu'elle dégage comme revenu, les auteurs illustrent un défaut majeur d'une politique interventionniste. Celle-ci et une tendance trop marquée à protéger les structures existantes ont comme effet de distribuer les coûts de ces structures sur la collectivité au travers d'impôts, des charges sociales ou de prix maintenus artificiellement élevés.

Une redistribution des revenus basées sur le principe dit «de l'arrosoir» tend en effet à prélever sur tout le monde, pauvres compris, et à redistribuer à tout le monde, riches compris.

2.1.3 L'approche normative en matière de protection de l'environnement

L'option choisie pour la protection de l'environnement passe par des interdictions et par des injonctions, sources de réglementations complexes bridant la liberté d'entreprise.

En plus, les prescriptions administratives ont un caractère figé et ne peuvent pas s'aligner de façon dynamique à l'évolution technologique.

Au vu des signataires du Livre blanc, la meilleure façon de procéder serait par l'octroi des certificats de non pollutions ou par des taxes pollueur-payeur qui manifesteraient leur effet directement sur les prix. L'excédent de recettes éventuel devrait permettre de contenir l'imposition directe.

2.1.4 Compétitivité à l'échelle internationale

Petit pays dépourvu de matières premières, la Suisse ne dispose pas d'un marché intérieur suffisant à son économie. L'exportation est pour elle un fait inéluctable. Afin de rester compétitive au niveau international, elle doit cultiver un avantage comparatif. Selon les auteurs, c'est l'ordre économique lui-même qui devrait en constituer un. En effet, disposant de conditions-cadre plus favorables qu'ailleurs la Suisse serait en mesure d'attirer et de maintenir des entreprises capables de générer une forte valeur ajoutée.

Le menace majeure qui pèse sur cet avantage comparatif est le protectionnisme à l'égard de branches structurellement faibles et par conséquent l'immobilisation de ressources qui pourraient être engagées ailleurs, dans des domaines plus concurrentiels.

2.2 Mesures proposées

Les mesures préconisées prétendaient vouloir modifier profondément les règles du jeu dans le panorama économique et politique Suisse. Ces mutations se résumaient pour l'essentiel en une ouverture complète du marché helvétique, à l'instauration d'une concurrence entre les Cantons et à la réduction de la présence de l'Etat par une suppression de ses monopoles, une limitation de ses dépenses et la limitation de ses compétences dans le cadre constitutionnel.

2.2.1 Ouverture des frontières aux produits, aux services et à la main d'œuvre

L'ouverture souhaitée aurait dépassé les frontières de l'alors Communauté Economie Européenne, pour s'inscrire au moins dans le cadre des pays membres de l'OCDE.

Cette mesure aurait entraîné trois conséquences : la nécessité d'accepter des normes techniques étrangères, la libre circulation de la main d'œuvre et la reconnaissance mutuelle des diplômes professionnels.

2.2.2 Disparition des monopoles d'Etat

Les monopoles dans différents secteurs comme la télécommunication, la radio et télévision, les transports publics, la production et la distribution de l'énergie, la poste et la santé publique

devaient être ouverts à la concurrence avec des entreprises privées. Les raisons tenaient à une amélioration de l'efficacité ainsi que de l'efficacités qui aurait en définitive à l'avantage du consommateur et du citoyen.

2.2.3 Encouragement de l'émulation entre Cantons

L'Etat, dans l'optique proposée par le document, devait être considéré en tant que fournisseur de prestations. Contre ces prestations, il a le droit de prélever des impôts. A partir de cela, il aurait été possible d'envisager une double concurrence entre les différents cantons : au niveau des prestations, d'une part, et en matière fiscale et réglementaire de l'autre. Le citoyen aurait choisi entre les cantons celui où il aurait voulu s'établir en fonction d'un rapport qualité-prix.

2.2.4 Limitation des compétences de l'Etat par la Constitution

Cette mesure est le pendant direct du postulat selon lequel le législateur, influencé par des intérêts particuliers et un fonctionnement lobbyiste du processus décisionnel, ne se soucierait que peu de la constitutionnalité des lois qu'il édicte.

Elle s'articulait autour de quatre sujets :

- i) La liberté du commerce et de l'industrie ayant subi des limitations au cours des différentes modifications constitutionnelles et de l'évolution de la jurisprudence, il s'agissait de la restaurer et de poser des limites à son éventuelle ultérieure dégradation. Toute mesure portant atteinte à cette liberté aurait dû disposer, par la suite, d'une base constitutionnelle.
- ii) Aux fins d'une meilleure protection de la propriété individuelle, toute moins-value provoquée par une décision de l'Etat aurait dû être indemnisée totalement.
- iii) Les compétences fiscales de la Confédération auraient dû être formellement maintenues entre les limites imposées par la Constitution⁷.
- iv) La sécurité de cette mesure aurait été garantie par l'institution d'une juridiction constitutionnelle fédérale.

2.2.5 Limitation des dépenses de l'Etat

Pour contrer l'effet des coalitions se formant au Parlement lors de la votation des budgets, les auteurs proposaient de soumettre à une majorité qualifiée toute décision de dépense supérieure aux crédits demandés par le Conseil fédéral.

Toute loi instituant des subventions aurait été soumise à réexamen périodique et l'équilibre budgétaire aurait été fixé comme objectif à moyen terme.

⁷ La référence est faite au régime des finances fédérales mis en votation le 14 décembre 1990 qui prévoyait de renoncer partiellement à l'ancrage du taux de l'ICHA (impôt sur le chiffre d'affaire qui a été remplacé en 1995 par la TVA) pour financer l'AVS, ce projet avait été écarté par le peuple et les cantons. Le lecteur fera facilement le rapprochement avec le sujet qui était en votation le 16 mai 2004 concernant la hausse du taux de la TVA qui a bénéficié du même accueil.

3. LE PROGRAMME DE REVITALISATION DU CONSEIL FEDERAL

Suite au rejet par le peuple et les cantons de l'accord sur l'Espace économique européen le 6 décembre 1992, le Conseil fédéral, sous la houlette du Département fédéral de l'économie⁸ publique, a décidé de lancer un vaste programme en vue d'améliorer les conditions-cadre de l'économie (appelé également programme de revitalisation).

Par le biais de ce programme, le Conseil fédéral poursuivait deux buts : la lutte contre le cloisonnement des marchés et l'élimination des entraves à la concurrence.

Sa mise en œuvre prévoyait l'élaboration de mesures concrètes. Un premier paquet de mesures comportait la révision totale de la Loi sur les cartels (LCart) de 1985, la création de la Loi sur les entraves techniques au commerce (LETC) ainsi que l'élaboration de la Loi sur le marché intérieur (LMI). Ces trois lois allaient entrer en vigueur en même temps, le 1er juillet 1996.

3.1 La Loi sur Les Cartels – LCart⁹

Depuis 1947, l'ancienne Constitution fédérale¹⁰ contenait l'*art. 31 bis al. 3 lit. d* qui autorisait la Confédération "lorsque l'intérêt général le [justifiait], [...] en dérogeant, s'il le [fallait], au principe de la liberté du commerce et de l'industrie, d'édicter des dispositions [...] pour remédier aux conséquences nuisibles, d'ordre économique ou social des cartels ou des groupements analogues.

Sur la base de cette disposition constitutionnelle, le législateur a édicté la Loi fédérale du 20 décembre 1962 sur les cartels et organisations analogues qui a fait l'objet d'une révision totale le 20 décembre 1985. La nouvelle Loi du 6 octobre 1995 différait fondamentalement de la législation antérieure dans la mesure où, d'une part, elle contenait des règles de comportements destinées aux entreprises et, d'autre part, elle avait pour objet de protéger la concurrence en tant que telle (art. 1 LCart).

Son modèle de référence s'inspirait fortement du droit de l'Union Européenne mais son texte s'en écartait sensiblement sur certains points, notamment en ce qui concernait l'interdiction pure et simple des cartels. La LCart prohibait uniquement les abus et des sanctions n'étaient prévues qu'en cas de récidive.

3.2 La Loi sur les entraves techniques au commerce – LETC

La LETC avait été conçue en tant qu'instrument de politique économique extérieure visant à ce que les prescriptions techniques édictées par les divers offices fédéraux ne deviennent, dans les faits, des obstacles au libre commerce.

Selon cette loi, les prescriptions techniques devaient être formulées de manière à ne pas engendrer d'entraves techniques au commerce et donc elle étaient élaborées de manière à être compatibles celles de la Communauté européenne.

3.3 La Loi sur le marché intérieur – LMI

Comme la LCart, La LMI reposait sur les principes constitutionnels permettant à la Confédération d'édicter des prescriptions sur l'exercice du commerce et de l'industrie, tout en

⁸ L'alors Chef du département, Monsieur Jean-Pascal Delamuraz avait confié cette tâche à un groupe informel sous la direction de Monsieur David de Pury.

⁹ Les brefs descriptifs des lois présentés ci-dessous s'appuient en large mesure sur les informations mises à disposition par le DFE et le Seco sur leurs sites, www.admin.ch et www.seco.ch.

¹⁰ La nouvelle Constitution du 18 décembre 1998, prévoit à l'art. 96 l'émission de prescriptions contre les effets nuisibles de cartels et d'autres formes limitatives de la concurrence.

sauvegardant les intérêts généraux de l'économie nationale. Dans l'esprit du programme de revitalisation, la LMI n'était ainsi qu'une loi-cadre dans le sens qu'elle se limitait à fixer quelques principes qui devaient être respectés dans la pratique et la jurisprudence de la Confédération, des cantons et des communes sans viser une réelle harmonisation des droits cantonaux et du droit fédéral.

Son but était l'amélioration du marché intérieur suisse en facilitant la mobilité professionnelle et des échanges commerciaux. Elle était dirigée contre les restrictions de droit public à l'accès au marché et complétait ainsi la loi sur les cartels, qui visait uniquement les restrictions privées à la concurrence.

La LMI garantissait à toute personne ayant son siège ou son établissement en Suisse l'accès libre et non discriminatoire au marché afin qu'elle puisse exercer une activité lucrative - pour autant qu'elle bénéficiât de la liberté du commerce et de l'industrie - sur tout le territoire suisse.

Le libre accès au marché n'était toutefois pas absolu: il pouvait être restreint à certaines conditions définies par la loi. Dans les faits, en raison de ces exceptions, des entraves au niveau cantonal et communal n'étaient pas privées d'effet.

4. CONTENU DU DEUXIEME LIVRE BLANC

Bien que le programme de revitalisation ait été accueilli comme un effort vers une amélioration de l'efficacité du marché économique, il apparaissait aux auteurs du premier Livre blanc comme étant plutôt en retrait par rapport aux objectifs qu'il savaient avancés.

De plus, ils constataient¹¹ que «...le débat national sur la nécessité d'une revitalisation économique qui avait été amorcé à l'époque [de la publication du premier Livre blanc, n.d.a.] [avait] perdu tout élan et ne [suscitait] plus guère d'initiatives audacieuses.».

Dans les quatre années qui les séparaient de la première publication, deux changements majeurs étaient intervenus sur le plan international. D'une part, la libéralisation et la mondialisation de l'économie au niveau global avaient subi un remarquable changement de rythme. D'autre part, et le lien de causalité réciproque était assez évident, l'événement de la société de l'information était devenu une constante inéluctable de la réalité économique, véhiculant autant d'opportunités que de menaces pour tous les acteurs du marché au niveau planétaire.

La Suisse doit, historiquement, une grande partie de son bien être à son ouverture au monde. Elle partait donc en position favorable dans la voie de l'intégration à l'économie mondiale et le degré de formation de sa main d'œuvre lui offrait la possibilité d'accéder assez rapidement aux nouvelles technologies.

Le rejet de l'accord sur l'EEE était cependant un signal de fermeture et d'une certaine résistance au changement qui laissaient craindre une incapacité de prendre ce train désormais en marche.

Un simple changement de politique fédérale en faveur d'une meilleure efficacité concurrentielle ne semblait plus suffisant à contenir la dégradation des avantages comparatifs de la Suisse. Il était « urgent de changer de mentalités et d'entreprendre à une large échelle les transformations qui s'[imposaient] »¹².

C'est dans cet élan que, avec un nouveau soutien de la Fondation Schmidheiny, Monsieur de Pury et les Professeurs Hauser et Schmid ont publié un deuxième Livre blanc appelant employeurs et employés, citoyens et politiciens, à faire preuve d'esprit d'ouverture et d'ardeur à l'ouvrage.

4.1 Constat : dégradation de la capacité concurrentielle de la Suisse

4.1.1 Mutation structurelle de l'économie mondiale

Une grande différence entre le premier et le deuxième Livre blanc se retrouve dans le regard porté sur la position de la Suisse face à l'économie mondiale. En 1991, il était principalement question de supprimer le protectionnisme du marché intérieur afin de libérer des capitaux à faveur de domaines qui disposaient d'un avantage compétitif au niveau international.

En 1995, l'attention était portée d'avantage sur la mutation rapide des équilibres internationaux et la nécessité pour la Suisse de s'adapter. Ces changements structurels de l'économie mondiale ne se sont certes pas imposés en quatre ans.

L'aboutissement d'accords favorisant l'ouverture des marchés¹³, la vague de libéralisation qui a fait suite à l'effondrement du communisme et l'ouverture économique des pays d'Amérique latine ont été à l'origine d'une accélération du processus de mondialisation qui était en cours dans plusieurs pays depuis au moins une décennie.

¹¹ Cf. Avant-propos dans l'ouvrage « Ayons le courage d'un nouveau départ »,

¹² idem.

¹³ Le cycle d'Uruguay de 1986 à 1994, s'inscrivant dans la continuité de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), a abouti à la création de l'OMC, le 1^{er} janvier 1995.

Les investissements internationaux ont passé de 48 milliards de dollars par année en moyenne pour la période de 1981-1985 à 168 milliards de dollars de 1986 à 1990. Les flux de capitaux ont été multipliés par quinze pour un volume d'échange commerciaux qui a doublé en 10 ans. En 1991, les multinationales ont réalisé hors de leur pays d'origine un chiffre d'affaire de 4'800 milliards de dollars, ce qui correspond à la valeur totale des exportations dans le monde pour la même année¹⁴.

Cette ouverture à l'économie mondiale était vouée à déséquilibrer la « triade » composée par UE, USA et Japon. L'expansion des marchés vers l'Asie (centrale, méridionale et du Sud-Est), l'Amérique latine et l'ex URSS concernait potentiellement quatre milliards d'habitants face aux 700 millions que comptait la « triade » en 1995. En outre, les pronostiques de croissance effectués par la banque mondiale prévoyaient une croissance moyenne dans les pays en voie de développement de 5,4 % par année jusqu'à 2003 (avec 7,6 % pour l'Inde et la Chine), contre 2,7 % pour les pays industrialisés (OCDE).

L'espace économique représenté par ces pays offrait un potentiel de main d'œuvre et de consommateurs, ouvrant des perspectives de croissance exceptionnelles. Il s'agissait dès lors de se préparer structurellement à les saisir.

4.1.2 L'avènement de l'ère de l'information

Les années quatre-vingt-dix ont marqué un tournant important dans l'évolution de l'humanité. Le passage de la société industrielle à la société de l'information peut se comparer à l'évolution de la société agraire à celle industrielle.

L'ordinateur permettait pour la première fois de disposer de supports d'information interactif et interconnectés qui ne nécessitaient pas une intervention directe de l'homme. Les contraintes de localisation, comme la distance ou les spécificités locales, étaient notablement réduites.

Le cumul d'une déréglementation institutionnelle qui visait la suppression des barrières limitant l'accès au marché et des avantages apportés par l'informatisation de la société ont eu un effet de levier sur la mondialisation. Les réglementations nationales ou locales ne représentaient plus de réelles contraintes pour des pans entiers de l'économie. Un marché électronique était en train de se créer qui permettait une comparaison immédiate des prix et entraînait une unification des conditions contractuelles.

Pour les entreprises, cette évolution apportait des chances de création de nouveaux marchés mais aussi une concurrence accrue face à des rivales du monde entier. Pour le Pays, toujours aussi dépourvu de matières premières et confronté à l'inévitabilité de l'exportation qu'en 1991, le défi était de créer des conditions-cadre qui ne se limitaient plus à maintenir l'avantage comparatif de ses entreprises mais qui leur permettrait de se positionner dans un environnement qui ne cesserait pas de se globaliser. On entrait dans une nouvelle ère de la concurrence.

4.1.3 Attractivité de la Suisse

En tant que place économique, la Suisse était confronté à la concurrence mondiale entre sites d'implantation pour les entreprises. Alors qu'autrefois les pays et les régions pouvaient conserver assez facilement les entreprises sur leur sol, l'apparition de nouveaux concurrents sur ce marché a entraîné une vraie vague de délocalisations.

A l'attractivité d'un site d'implantation concourent plusieurs facteurs : la qualité de la vie, le système éducatif, la fiscalité, la compétence des autorités, des pratiques administratives souples ou la politique de stabilité suivie par les autorités monétaires.

¹⁴ Source, « Ayons le courage d'un nouveau départ », p.12

Sur le plan international, la Suisse détenait de nombreux atouts, notamment un coût du capital très compétitif, une forte productivité du travail, la sécurité du droit, des infrastructures de qualité ainsi qu'une stabilité sociale et politique.

Or, ces avantages comparatifs ne sont pas inatteignables dans l'absolu. Les pays en voie de développement, qui représentaient en grande partie des concurrents directs de la Suisse en tant que lieux d'implantation, étaient en train de se doter de structures techniques, administratives et sociales de plus en plus performantes, en particulier dans les régions où les économies planifiées étaient balayées par des réformes d'inspiration libérale.

C'était donc en termes relatifs que la capacité concurrentielle de la Suisse était en train de se dégrader.

Le ralentissement de la croissance, la progression de la quote-part de l'Etat¹⁵ et de la quote-part fiscale en étaient appelés en témoins. La surréglementation des marchés intérieurs et une lenteur d'adaptation aux changements bien helvétique en étaient la cause.

4.2 La régénération de l'économie de marché : bilan des mesures

Les mesures mises en examen étaient manifestement celles proposées dans le programme de revitalisation de l'économie de 1992. En très grande partie concentrées sur «l'établissement d'un ordre plus libéral» à l'intérieur du pays¹⁶, ces mesures ne suffisaient pas, pour les auteurs, à assurer le dynamisme de la place économique Suisse à l'aune de la mondialisation.

Le bilan prenait en considération une palette de mesures qui dépassaient le paquet sur le marché intérieur exposé dans le chapitre précédent. En effet, les principales demandes du groupe de travail mentionnaient aussi l'état des finances fédérales, la libéralisation des télécommunications, des transports et de l'énergie, le marché immobilier, l'agriculture et la formation. A l'époque de la rédaction du Livre blanc, le Département fédéral de l'Economie publique avait déjà mis en œuvre des mesures dans la plus part de ces secteurs.

L'analyse présentée dans le document se veut qualitative et est présentée en termes de progrès effectués en matière de politique structurelle et de lacunes dans l'instauration d'un ordre plus libéral.

4.2.1 Progrès en matière de politique structurelle

Au sens de la libéralisation des marchés, la révision de la loi sur les cartels, l'introduction de la loi sur les entraves techniques au commerce et de la loi sur les marchés intérieurs ainsi que le projet de loi sur les marchés publics ont été salués comme des pas vers une stimulation de la croissance. Les bénéfices pour les consommateurs et les secteurs d'exportation devant s'affirmer sur les marchés mondiaux ne devaient pas tarder à se manifester.

Sur le plan extérieur, c'est l'entrée de la Suisse dans l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le 1^{er} juillet 1995, qui a été considérée positivement. Un seul regret venait de la politique d'exportation qui tardait à remplacer les contingents et autres mesures non tarifaires par des droits de douane, exploitant des clauses échappatoires présentes dans les dispositions de l'OMC.

A côté des mesures d'ouverture des marchés, des dispositions améliorant les conditions d'accès aux facteurs de production avaient été suggérées. Les efforts fournis par le Conseil fédéral pour déréglementer le marché du travail¹⁷ et la politique monétaire de la Banque

¹⁵ cf. annexe, séries annuelles.

¹⁶ Le lecteur aura fait le rapprochement avec les recommandations du premier Livre blanc.

¹⁷ Une révision de la loi sur le travail était en chantier et allait être soumise au peuple le 1^{er} décembre 1996. Elle prévoyait une levée de l'interdiction du travail de nuit pour les femmes et un assouplissement des horaires de travail.

nationale axée sur la stabilité¹⁸ ont aussi été l'objet d'éloges. Pourtant, dans les milieux de l'exportation, la politique de la B.N.S. ne suscitait guère d'enthousiasmes car un franc fort tendait à freiner les affaires.

Des lauriers encore pour les travaux en cours qui amorçaient l'ouverture des marchés de la télécommunication et des transports ainsi qu'à la nouvelle loi sur les Hautes écoles spécialisées qui devait donner un élan à l'attrait des formations professionnelles.

4.2.2 Lacunes dans l'instauration d'un ordre plus libéral

En premier, lieu les réformes de la politique fiscale et financière étaient fustigées.

D'un côté, le déficit budgétaire de la Confédération, des cantons et des communes dépassait le 13 milliards de francs en 1995, avec une charge d'intérêts pour la seule Confédération de 3 milliards. Les programmes d'assainissements mis en œuvre jusqu'à lors ne permettaient pas de viser un abaissement radical et durable des dépenses de consommation et de transfert. Un endettement public progressif risquait de soustraire beaucoup de moyens aux investissements, notamment dans la recherche fondamentale.

De l'autre côté, mis à part l'introduction au 1^{er} janvier 1995 de la T.V.A. en remplacement de l'ICHA, la politique fiscale ne présentait pas de propositions concrètes visant la diminution de la part fiscale au PIB.

La libre circulation des personnes, malgré les mesures entrées en vigueur en 1993 facilitant l'engagement de travailleurs étrangers, était freinée par de *fastidieuses procédures d'autorisation*. L'ouverture préconisée devait être intégrale.

Quant à la sécurité sociale, le projet d'assurance maternité et celui d'uniformisation des allocations pour enfants allaient en contresens d'une politique de prestations ciblées. L'excessive rigidité en ce domaine, représentant environ deux tiers des dépenses publiques, avait une incidence immédiate sur les coûts salariaux. Pour 100 francs versés à titre de salaire, l'employeur et le travailleur en reversaient ensemble 33 sous forme de cotisations obligatoires.

Finalement, l'hyper réglementation dans la politique du logement et de la construction et l'interventionnisme étatique dans le secteur de l'énergie représentaient un ultérieur écueil à l'instauration d'un ordre plus libéral.

4.3 Programme de relance

A l'instar du premier, le deuxième Livre blanc se conclut par une série de propositions qui assumaient le caractère de programme politique¹⁹. Comme nous l'avons déjà relevé, le grand changement qui caractérisait le deuxième document est l'appel à une vision de la place économique suisse s'insérant dans un contexte global.

4.3.1 Conditions de fond pour la prospérité

L'objectif fondamental était, encore une fois, l'instauration d'un ordre plus libéral. Les conditions passaient par une diminution des tâches et des dépenses de l'Etat, la suppression de toute entrave privée ou réglementaire à l'accès au marché et par la promotion d'un environnement propice à la création d'entreprises.

¹⁸ La politique de la B.N.S. rigoureusement basée sur la stabilité des prix a permis de ramener l'inflation de 6% en 1991 à 2% en 1995. Les taux d'intérêt à court terme ont entamé à cette époque leur descente des plus de 8% en 1991 aux 3% de quatre ans plus tard.

¹⁹ En langue allemande le sous-titre mentionnait « Eine Wirtschaftliche Agenda für die Schweiz », ce qui laisse mieux entendre la force avec laquelle ces *propositions* étaient soumises aux destinataires.

4.3.2 Infrastructures efficaces

Pour faire face à la mondialisation, il fallait que la Suisse se donne les moyens pour maintenir son attractivité en tant que lieu d'implantation pour les activités économiques, notamment celles à grande valeur ajoutée. Un des avantages comparatifs de notre pays était la qualité de ses infrastructures. Son maintien nécessitait une grande capacité d'innovation afin d'intégrer de façon optimale les technologies nouvelles. D'autres pays à l'échelle mondiale disposaient de la main d'œuvre qualifiée nécessaire pour s'atteler à cette tâche et à des coûts très compétitifs. Ce qui pouvait faire la différence était la rapidité avec laquelle le pays réaliserait ces changements.

Les principales infrastructures touchées par ces changements étaient celles liées à la télécommunication, les transports et à l'énergie. Activités qui étaient en grande mesure étatisées. En raison de la relative lenteur du processus décisionnel, elles n'auraient pas pu innover de façon assez efficace. Leur privatisation devenait une exigence fondamentale.

4.3.3 Finances publiques saines et système fiscal qui favorise la croissance

Parmi les atouts de la place économique helvétique figuraient un faible niveau des taux d'intérêt réels, un taux d'imposition supportable et une discrète capacité financière des pouvoirs publics. Le niveau d'endettement de l'Etat risquait de les mettre en danger.

Les mesures avancées ne portaient pas sur des propositions concrètes d'économies, les auteurs s'en remettant aux autorités pour ce qui est des décisions de détail. «Il en va de même dans les entreprises, où c'est au conseil d'administration et aux directions générales et non aux actionnaires [...] de fournir des réponses concrètes lorsque des coûts doivent être réduits »²⁰.

Les recommandations étaient de fond et préconisaient une limitation de la croissance des dépenses, une diminution de la dette par l'intermédiaire de la privatisation des entreprises d'Etat, une révision des subventions et la réforme de l'administration.

Du côté des recettes, les mesures visaient à maintenir l'attractivité fiscale de la Suisse par une restructuration de la charge fiscale. Dans la pratique cela se traduisait dans l'abolition de la double imposition et du droit d'émission et le remplacement de l'imposition directe par une fiscalité indirecte.

4.3.4 Une politique sociale ciblée

La part de dépenses sociales au budget de la Confédération ne cessait pas de croître. Elle avait pratiquement doublé entre 1960 et 1994, de 13,4% à 25,9%.

Les auteurs dénonçaient des mécanismes de redistribution basés sur le principe «de l'arrosoir» comme étant à l'origine de cette augmentation. Trois principes ont été avancés pour une «politique sociale adaptée à notre temps»²¹ : une plus grande appui sur la responsabilité individuelle, la prise en compte des coûts pour l'économie publique et la concentration de l'aide sur ceux qui en ont réellement besoin. Ce dernier point visait particulièrement les assurances sociales qui versent des prestations indépendamment des revenus et de la fortune des bénéficiaires.

La prévoyance vieillesse était particulièrement mise à contribution. Une révision des dispositifs était préconisée qui remettait toute couverture dépassant le minimum vital dans le domaine de la prévoyance privée. L'obligation de la prévoyance professionnelle devait être abandonnée.

²⁰ Citation du texte.

²¹ Citation d texte.

4.3.5 Formation et recherche de pointe

En tant qu'élément-clé dans la concurrence internationale entre places économiques, la qualité de la main d'œuvre se fonde sur une formation de haut niveau. Cet élément est un des piliers de la compétitivité internationale de la Suisse.

La rapidité avec laquelle les innovations technologiques se présentaient sur le marché et leur niveau de complexité croissant, nécessitaient une révision du système de formation professionnelle et une nouvelle politique de la recherche.

La création des Hautes Ecoles spécialisées (HES) devait contribuer à renforcer l'attrait d'une formation professionnelle par rapport à la voie académique. La mise en valeur de la formation permanente avait comme objectif de d'accélérer la mise à niveau des compétences et la spécialisation de la main d'œuvre.

La formation universitaire devait être soumise à la déréglementation afin de la rapprocher aux milieux économiques. Le monopole d'Etat aurait dû être supprimé dans le but d'augmenter l'efficacité de la formation et de rapprocher la recherche des besoins des entreprises.

4.3.6 Reforme du marché de l'emploi

La compétitivité d'une place économique dépend de sa facilité d'accès aux compétences professionnelles spécifiques des diverses branches. En ce sens, une des mesures proposées était une nouvelle politique d'octroi des permis de travail se basant sur la qualification professionnelle plutôt que le lieu d'origine. L'idéal étant une libre circulation des personnes.

Une réforme de l'assurance-chômage était aussi proposée. Elle devait permettre un calcul des primes en fonction du risque de chacun. Tâche qui pouvait être confiée à des assureurs privés.

L'obligation de s'assurer ne concernait que la couverture d'un minimum vital, les prestations dépassant cette limite relevant de l'assurance privée.

5. REACTIONS A LA PUBLICATION DU LIVRE BLANC

La publication du document a suscité une vive émotion dans les milieux politiques et dans la presse de l'époque. Les réactions étaient très fortes et provenaient de tout bord ou appartenance politique. Le document était considéré comme une « bombe sociale des patrons » pour certains²² ou une série de « propositions irréalistes » pour d'autres²³, la levée de boucliers était générale.

Au fait, à y regarder de plus près, le véritable sujet de la controverse était concentré sur le volet social du programme. Sa présentation, qui s'appuyait sur la nécessité d'une responsabilisation individuelle, était quelque peu moralisante et les propositions avancées remettaient en question un principe de solidarité qu'il était mal vu de dénoncer.

Dans leur ensemble, les autres thématiques abordées n'ont pas été l'objet de critiques aussi virulentes. Tout au plus, on observait qu'elles n'apportaient pas de grandes nouveautés par rapport au premier Livre blanc ou aux sujets en cours de discussion à l'époque.

Pour mieux comprendre les raisons de ces réactions, nous avons interrogé le Professeur Heinz Hauser²⁴ qui a bien voulu nous donner son point de vue sur les raisons d'un tel accueil.

« Professeur, pouvez-vous nous dire ce qui a motivé, selon vous, la réaction de la presse et d'une grande partie du monde politique à la publication du Livre blanc ? »

«1. Dans le Livre blanc, nous avons traité deux domaines qui étaient déjà l'objet de vastes discussions politiques dans des milieux forts différents. Le domaine de la dérégulation et privatisation était un sujet sur lequel nous étions préparés, par conséquent nous pouvions lister des propositions concrètes.

Quant au social, c'était à l'époque un sujet en grande partie tabou. Nous avons choisi d'apporter un nouveau sujet dans le débat. Pour des raisons de symétrie dans la publication, nous avons voulu avancer des propositions aussi dans ce domaine, ce qui a surpris le public politique. A mon avis, ce n'était pas une erreur d'ajouter le chapitre social. Cependant, avec du recul, je crois que nous aurions dû publier uniquement une analyse de problème, sans propositions concrètes.

C'est d'ailleurs la différence centrale entre le premier et le second Livre blanc. Le premier excluant complètement le domaine social.

2. La direction du parti socialiste en particulier ressentait à l'époque que la nécessité d'une réforme prenait de plus en plus de place dans les discours politiques. La position prise sur la question du Livre blanc leur a permis de construire une ligne de défense politique, ou plutôt de barrage. Une grande partie de la résistance n'était pas adressée pas au Livre blanc, mais concernait les développements politiques qui se mettaient en place.

3. Nous avons intentionnellement choisi de n'inclure aucun homme politique (même pas un politicien de souche bourgeoise) dans le groupe d'experts parce que nous ne voulions pas diluer les propositions dans un débat sur la pertinence de sa désignation.

²² Titre d'un article de Jean-Claude Pécelet paru dans l'Hebdo le 21.12.1995 qui commence ainsi : « De Pury le retour ! » Globalisation en technicolor, scénario-catastrophe et frissons garantis. Dans le genre « je ne l'ai pas lu, je ne l'ai pas vu mais j'en ai entendu causer ».

²³ Propos, recueillis dans le même article, de l'alors président de la Confédération Kaspar Villiger qui avoait tout de même ne pas l'avoir encore lu dans le détail.

²⁴ Réponses traduites de l'allemand avec le plus grand souci de fidélité quant aux contenus.

Cela nous a attiré la colère des hommes politiques bourgeois. D'ailleurs je n'ai pas été je n'ai pas été autant « sermonné » que dans les rangs du parti radical.

4. Politiquement, il n'a pas été très intelligent de n'avoir que des entrepreneurs dans le comité de patronage. "Des millionnaires faisaient des propositions à la démolition sociale".

A l'avenir, je ne ferais plus aucune proposition sociale sans inclure des personnalités provenant de la « société civile » (comme par exemple monsieur Beat Kappeler²⁵ aujourd'hui).

5. Enfin, il ne faut pas exclure que c'était aussi une campagne de la maison Ringier - je suppose, en fait, que madame Ringier qui s'engage fréquemment socialement, avait sa part dans une réaction aussi aiguisée. »

Un autre regard nous a été apporté par un entretien avec Madame Chantal Tauxe²⁶, journaliste politique qui avait été proche des acteurs de l'époque :

En 1995, le Parti Socialiste suisse est sorti gagnant des élections fédérales. Peter Bodenmann, président du parti et considéré comme un politicien «sachant user de la communication», s'était attaqué à la politique mise en place par la droite économique depuis la législature précédente, sans hésiter à user de la confrontation directe.

Monsieur David de Pury, avant de prendre la coprésidence du groupe ABB, avait été un haut fonctionnaire de la Confédération qui avait su se gagner toute l'estime de la classe politique en défendant les intérêts de la Suisse (et des agriculteurs) dans les accords de l'Uruguay Round. Sa décision de se retirer de la charge publique pour entrer dans un groupe privé et sa participation à la rédaction du Livre blanc ont été vus, dans certains milieux politiques, comme une trahison et un alignement aux intérêts de l'industrie, notamment de l'industrie d'exportation.

Jusqu'alors, les négociations entre les partenaires sociaux se passaient dans un climat de « paix du travail ». Chacun s'approchait de la table des négociations sachant à l'avance ce qu'il allait obtenir. Dans ce contexte, un programme venant clairement des chefs de l'industrie a été perçu comme une provocation et le fait que, comme le premier Livre blanc, il soit publié en début d'une législature fédérale pouvait laisser supposer une volonté de donner un cahier des charges à la classe politique.

Comme mentionné par le Professeur Hauser, l'opposition politique n'était pas adressée directement au contenu du Livre blanc, elle visait des changements politiques déjà en cours.

Le grand battage médiatique a amené tous les acteurs à s'en distancer personnellement et politiquement.

Quant à l'application des propositions avancées, Rudolf Walser²⁷ affirme avoir suivi de très près les travaux du « livre sacrilège », mis à part les quelques pages sur la déréglementation sociale qui relèvent de l'Union centrale des associations patronales.

²⁵ Ancien Professeur à l'IDHEAP et actuellement éditorialiste à la NZZ et au Temps.

²⁶ Chantal Tauxe, a pris la direction de la rubrique politique suisse de L'Hebdo en 2003. Responsable de la rubrique nationale de 24Heures, chef du groupe Actualité à L'Illustré, elle a ensuite dirigé la rubrique Suisse et Economie du Matin, avant d'être nommée au poste de déléguée à la communication de Département des institutions et des relations extérieures du canton de Vaud.

²⁷ Ancien secrétaire du Vorort et actuel membre de la direction de économiesuisse

6. OBJECTIFS DU CONSEIL FEDERAL

Le Livre blanc, nous l'avons vu, n'apportait pas de solutions radicalement novatrices. Tout au plus, il tendait à redéfinir une position politique qui avait déjà cours dans les milieux intéressés. Finalement, la discussion était portée sur le plan public, c'était déjà cela. Bien qu'en raison du climat de tension qui l'a entouré, il aurait été difficile de traiter ouvertement sur la scène politique les mesures qu'il préconisait. Pourtant, dans les entourages politiques des Chambres fédérales, la réflexion a bien dû poursuivre son chemin.

La loi prévoit que Conseil fédéral présente au Parlement, au début de chaque législature, un rapport sur les Grandes lignes de la politique gouvernementale. Ce rapport doit donner un aperçu de l'ensemble des tâches incombant au gouvernement et renseigner sur les objectifs que ce dernier prévoit d'atteindre durant la nouvelle législature. Ces tâches doivent être rangées par ordre d'importance et d'urgence d'après ces objectifs.

Nous proposons ici de parcourir les programmes des législatures qui ont suivi la publication du pamphlet afin d'y recenser les éléments qui visaient à une amélioration de l'attractivité de la place économique suisse dans le sens proposé par ses auteurs.

6.1 Programme de la législature 1995-1999

Au début de cette législature, le Conseil fédéral se déclarait convaincu que le pays aurait dû relever des défis importants dans la législature. Mais il manifestait aussi sa confiance envers les atouts dont la Suisse disposait et qui lui auraient permis de résoudre les problèmes à venir. Il était tout de même conscient que le maintien de la qualité de vie et le niveau auquel les suisses étaient habitués n'auraient pu être maintenus qu'au prix d'efforts communs considérables, pouvant inclure certains sacrifices individuels au profit de la communauté.

Dans ce contexte, le Conseil fédéral a identifié les priorités suivantes : maintenir la compétitivité de l'économie nationale et garantir la sécurité sociale. Son programme s'articulait autour de trois préoccupations majeures :

6.1.1.1 Renforcer la cohésion nationale

La cohésion interne du pays aurait été mise à l'épreuve par un programme poussé d'ouverture, il fallait en anticiper les conséquences. A terme, il était nécessaire d'entreprendre un programme d'intégration à la communauté internationale. Les chances d'un tel projet auraient été sensiblement améliorées par le renforcement de la coordination des diverses instances fédérales et cantonales.

6.1.1.2 Renforcer la capacité d'action de l'Etat

Le renforcement de la capacité d'action de l'Etat pouvait sembler un objectif ambigu car il aurait pu être visé, à la fois, par une extension de ses compétences ou par une amélioration de son efficacité. C'est la seconde voie qui faisait référence pour les objectifs de la législature. L'exécutif fédéral réclamait une marge de manœuvre politique plus étendue qu'il aurait pu obtenir seulement en fixant des priorités claires à son activité et en s'opposant à un élargissement des activités de l'Etat.

Trois plans de travail étaient définis : une modernisation des institutions, le redressement des finances fédérales et une politique étrangère visant à renforcer la crédibilité helvétique.

6.1.1.3 Renforcer le bien-être général

Pour le Conseil fédéral, les conditions d'une croissance économique, au coût social et écologique supportable étaient réunies. Sa politique de régénération de l'économie de marché, notamment dans le secteur de la poste et de la télécommunication ainsi que dans l'agriculture

devait être poursuivie. Les quatre axes d'actions en vue du renforcement du bien-être général passaient par une redéfinition du contexte institutionnel des infrastructures de transport, de la formation, de la sécurité sociale et de la politique des étrangers.

6.2.1 Objectifs

Pour la réalisation de cette politique gouvernementale des objectifs ont été fixés dont les points essentiels sont exposés ci près²⁸ :

6.2.1.1 Réforme gouvernementale et constitutionnelle

- Révision de la constitution fédérale; réforme des organes directeurs de l'Etat, des droits populaires et de l'organisation de la justice; réforme du fédéralisme.
- Nouvelle gestion publique; révision totale du Statut des fonctionnaires ; simplification et accélération des procédures de décision et d'exécution et réduction de la densité normative.

6.2.1.2 Politique budgétaire et finances fédérales

- Réalisation rapide de mesures correctives substantielles et assainissement des finances fédérales jusqu'en l'an 2001.
- Adaptation du système fiscal en vue d'accroître la capacité concurrentielle et de maintenir une quote-part des impôts et des taxes attrayante.

6.2.1.3 Economie et compétitivité

- Suppression des entraves à la concurrence, soutien aux petites et moyennes entreprises, renforcement de la compétence technologique.
- Promotion d'une agriculture efficace, écologique et adaptée au marché.

6.2.1.4 Formation et recherche orientées vers l'économie et la société

- Consolidation de l'enseignement et de la recherche de haut niveau; renforcement de la formation professionnelle; meilleure utilisation des ressources par la coordination nationale et la collaboration internationale.
- Réforme de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle (universités et HES).

6.2.1.5 Sécurité sociale, santé publique et politique sociale

- Affermissement des bases financières de l'AVS/AI (11^e révision de l'AVS) et de l'AC; élimination des structures et procédures dispendieuses dans le domaine de la santé et de la sécurité sociale.
- Législation sur l'assurance-chômage: révision sur des bases constitutionnelles.
- Garantie du niveau de vie par une meilleure coordination des assurances sociales (AVS/AI/PC/LPP); meilleure protection de la maternité.
- Meilleure intégration des étrangers résidants; amélioration qualitative de la circulation des personnes entre la Suisse et l'UE; accueil des réfugiés et des personnes ayant besoin de protection, conformément à notre politique humanitaire en la matière; réduction de l'augmentation de la population résidante de nationalité étrangère.

6.2.1.6 Aménagement - Environnement - Infrastructure

- Coordination du développement des transports avec l'évolution de l'habitat et de l'urbanisation dans le respect de l'environnement.

²⁸ La présente énumération est volontairement synthétique pour éviter d'en alourdir la présentation que se veut uniquement illustrative et vise à suggérer au lecteur un rapprochement des mesures préconisées par le Livre blanc. Le lecteur souhaitant un approfondissement trouvera la présentation exhaustive et argumentée dans les publications de la Chancellerie fédérale mentionnées dans l'extrait bibliographique.

- Politique globale des transports à long terme sur la base de la vérité des coûts.
- Encouragement d'une utilisation rationnelle de l'énergie, développement des énergies indigènes renouvelables, décisions concernant l'approvisionnement futur du pays en électricité et la libéralisation du marché de l'énergie.
- Soutien aux régions pour la pleine utilisation de leur potentiel économique et l'amélioration de la compétitivité.

6.2.1.7 Relations internationales

- Conclusion des négociations bilatérales sectorielles avec l'UE et appréciation de la situation selon le rapport sur la politique extérieure.
- Rapport sur les négociations sectorielles Suisse/UE intégrant les messages sur divers accords devant être approuvés par le Parlement et adaptation du droit national
- Consolidation de la présence de la Suisse à l'étranger par l'élargissement et l'approfondissement des relations bilatérales et multilatérales.
- Lutte contre le crime organisé, renforcement des contrôles de police à la frontière en collaboration avec les pays voisins, prévention de l'usage abusif d'armes.

6.3.1 Réalisations

Parmi les réalisations majeures de cette législature nous pouvons mentionner :

- La nouvelle Constitution fédérale, acceptée par le peuple le 18 avril 1999, qui reprend notamment les limites de responsabilité des trois niveaux politiques (Confédération, Cantons et Communes) et donne une nouvelle articulation au droit se reportant à l'économie. En particulier par la reconnaissance d'un ordre économique libéral et du rôle de la concurrence dans une économie privée.
- La libéralisation en 1998 du marché des télécommunications avec la création de Swisscom SA et son entrée en bourse le 5 octobre de la même année.
- L'adoption de la nouvelle loi sur l'agriculture, visant une réforme plus large de la politique agricole, connue sous la désignation «Politique agricole 2002». Elle s'attaquait surtout à la densité législative, en particulier aux interventions étatiques directes sur le marché par les garanties de prix et de débouchés.
- L'élaboration du « plan d'assainissement 2001 » qui introduisait l'obligation par voie constitutionnelle du Conseil fédéral et des Chambres à suivre une politique d'assainissement contraignante. L'objectif aurait été considéré comme atteint lorsque, dans le compte financier, l'excédent des dépenses n'aurait pas dépassé deux pour cent des recettes, ce qui correspondait à environ un milliard de francs.
- L'autorisation en 1998 de la création de sept Hautes écoles spécialisées.

6.2 Législature 1999-2003

Pendant la législature qui avait précédé, la Suisse avait prouvé qu'elle disposait non seulement d'une grande stabilité politique, mais aussi d'une capacité de réforme non négligeable. Les changements introduits avaient demandé des sacrifices manifestes à des pans entiers de l'économie, notamment dans l'agriculture, dans l'industrie et l'artisanat. Mais le retour de la croissance à la fin de la décennie après une longue période de récession semblait confirmer la politique gouvernementale. Pour le Conseil fédéral, la législature à venir devait être celle du retour à l'équilibre financier qui devait dépasser le cadre d'un cycle conjoncturel. Comme quatre ans auparavant, la politique du Conseil fédéral devait s'articuler autour de trois pôles principaux: consolider la renommée de la Suisse à l'étranger en tant que pays ouvert et présent sur la scène internationale, créer les conditions permettant de garantir la capacité d'innovation du pôle économique suisse et, enfin, faire en sorte que la Suisse «reste un pays où il fait bon vivre».

6.2.1.1 La Suisse, partenaire sur la scène internationale - les chances d'une Suisse ouverte et visionnaire

Le début du siècle a été marqué par la dynamique de l'intégration européenne et mondiale ainsi que par la consolidation des formes supranationales d'organisation et de coopération. La mondialisation étant désormais ancrée dans le référentiel collectif, il paraissait indispensable pour un petit pays au fonctionnement parfois complexe dans sa diversité, de miser sur d'avantage de coopération internationale.

6.2.1.2 La Suisse, pôle économique et intellectuel - améliorer les chances des générations futures²⁹

En tant que pays dépourvu de matières premières, la suisse, ne pourrait pas survivre face à la concurrence internationale sans garantir le développement de ses ressources les plus importantes : le savoir, l'esprit d'entreprise et la créativité de ses habitants.

Le maintien des avantages comparatifs de la Suisse, nécessitait une modernisation et l'optimisation des secteurs de la recherche et de l'enseignement. Il fallait en outre établir une saine concurrence et créer un terrain favorable à la création d'entreprises dans des secteurs dynamiques et porteurs d'avenir.

Des finances publiques saines et une quote-part fiscale modérée étaient la condition pour le maintien de la stabilité et la stimulation de la croissance, condition indispensable pour favoriser l'emploi, la prospérité et la cohésion sociale.

6.2.1.3 La Suisse, patrie de tous ses habitants - Permettre à toutes les générations de s'identifier à elle

Sur la durée, la cohésion nationale doit s'appuyer sur des dispositifs qui assurent des équilibres régionaux et sociaux et tendent à diminuer les disparités dues à des avantages de situation. Pour garantir à long terme ces institutions un engagement plus rentable des moyens financiers, une amélioration ciblée de la protection sociale, l'élimination de prestations surannées et la consolidation financière des assurances sociales étaient donc un objectif incontournable.

6.2.2 Objectifs

Comme pour la législature précédente, nous parcourons l'essentiel des objectifs que le Conseil fédéral s'est fixés :

6.2.2.1 Amélioration des possibilités de participer aux décisions internationales

- Adhésion à l'ONU
- Participation de la Suisse au processus d'intégration européenne
- Engagement en faveur d'un ordre économique mondial ouvert et durable

6.2.2.2 Sécurité

- Mise en oeuvre de la nouvelle politique de sécurité dite «de la sécurité par la coopération» qui introduisait les nouveaux plans directeurs de l'armée.
- Adhésion à l'espace Schengen comme condition de la sûreté intérieure.

6.2.2.3 Recherche, formation, économie et compétitivité

- Renforcement de la formation et de la recherche par une intensification de la coopération entre hautes écoles.

²⁹ La référence aux générations futures se rapporte au concept de «développement durable» auquel la Suisse avait souscrit en 1992 lors du Sommet de Rio de Janeiro sur le développement et l'environnement. Le développement est dit durable lorsqu'il répond aux besoins présents sans compromettre les chances des générations futures.

- Renforcement de la compétitivité de l'économie suisse (révision de la LCart) et création d'emplois

6.2.2.4 *Politique budgétaire et finances fédérales*

- Budget fédéral équilibré, quote-part fiscale modérée, politique fiscale et financière équitable et pondérée.
- Mise en oeuvre des lignes directrices des finances fédérales : disposition constitutionnelle limitant le déficit budgétaire et l'endettement (frein à l'endettement).

6.2.2.5 *Environnement et infrastructure*

Politique de l'environnement, des transports et de l'énergie fondée sur la stratégie « Développement durable en Suisse ».

6.2.2.6 *Société de l'information et médias*

- Mise en oeuvre de la stratégie pour une société de l'information en Suisse.
- Renforcement du système d'information statistique.
- Modernisation de la loi sur la radio et la télévision.

6.2.2.7 *Sécurité sociale et santé publique*

- Optimisation du système des assurances sociales ; financement de l'AVS/AI, révision de l'assurance chômage.
- Politique nationale de la santé.
- Nouvelle péréquation financière entre cantons et Confédération.

6.2.2.8 *Politique migratoire*

- Révision totale de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers.
- Naturalisation facilitée des jeunes étrangers.
- Correction des facteurs d'attrait de la politique d'asile.

6.2.3 **Réalisations**

- 10 septembre 2002, la Suisse entre à l'ONU.
- Les accords sectoriels avec l'UE (Bilatérales I) ont été acceptés en votation populaire le 21 mai 2000. En juin 2002, de nouvelles négociations ont été entamées (Bilatérales II).
- La révision de l'assurance chômage est entrée en vigueur. Elle prévoyait notamment une réduction du nombre de jours d'indemnisation, et mettait d'avantage l'accent sur les efforts dans la recherche d'un emploi.
- La révision de la LCart en juin 2003 dont la principale modification a été l'introduction de sanctions directes (jusqu'à 10% du chiffre d'affaires réalisé en Suisse pendant trois ans) contre les cartels rigides illicites ainsi qu'en cas d'abus de position dominante.
- 1^{er} juin 2002, entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation de personnes.

6.3 **Rapprochement des propositions du Livre blanc**

Une lecture attentive de ce qui précède nous permet de constater qu'autant dans l'ordre de priorité que dans les contenus, les objectifs de la législature 1995-1999 témoignent d'une grande influence certaine par les recommandations du Livre blanc. La volonté d'opérer des changements structurels dans le sens d'une amélioration de la compétitivité de la place économique paraît évidente.

L'ordre de présentation des objectifs est le reflet de l'ordre d'importance que l'on veut accorder aux tâches du gouvernement. Dans ce cas, il suggère l'intention de donner d'abord un cadre institutionnel favorable aux réformes pour mieux introduire ensuite les changements souhaités.

Les objectifs pour la législation suivante étaient manifestement plus orientés vers une ouverture à la coopération internationale et une politique s'inscrivant dans le développement durable.

Comme le rappelle le Conseil fédéral dans son rapport sur sa gestion en 2003, « le fédéralisme et la démocratie directe mènent à la concordance et font que notre système politique repose sur la continuité. Par rapport à d'autres pays, le programme de législature [...] s'inspire plus du passé en se projetant d'avantage dans l'avenir »³⁰.

Nous pouvons en conclure que les réformes engagées en 1995-1999 étaient maintenues, voir renforcées, et que les législatures suivantes auraient dû considérer leur consolidation.

³⁰ Rapport du Conseil fédéral des 11 et 18 février 2004 sur sa gestion et sur les points essentiels de la gestion de l'administration fédérale en 2003, Chancellerie fédérale.

7. ETAT DES LIEUX DU « STANDORT SCHWEIZ »³¹

Dans leur constat sur la capacité concurrentielle de la Suisse, les auteurs du Livre blanc reliaient l'attractivité d'une place économique à plusieurs facteurs : la qualité de la vie, la fiscalité la souplesse des pratiques administratives et autres.

La qualité de ces facteurs n'était pas directement mise en cause, la compétitivité de la Suisse non plus. Il s'agissait plutôt de la menace représentée par les pays émergents qui, arrivant sur le marché global avec un fort potentiel de croissance, pouvaient mettre l'attrait de la place économique helvétique en danger. Le risque, en somme, aurait été de reculer à défaut d'avoir voulu avancer.

Comme nous l'avons vu, un certain nombre de réformes a été introduit qui allaient dans le sens des mesures préconisées dans l'ouvrage. Elles jetaient les bases pour une réforme de l'économie suisse. Une évaluation des effets directs de ces réformes par une analyse de causalité dépasserait le cadre de cette réflexion. La question est ici de savoir où en est la compétitivité de la place économique du pays qui d'après le constat du Livre blanc risquait d'entamer une descente aux enfers.

Nous avons donc choisi de « prendre le pouls » de la place économique afin de comprendre si son attrait est toujours satisfaisant. Nous procéderons par l'observation de divers indicateurs qui devraient nous permettre une évaluation qualitative du degré de compétitivité de la Suisse en tant que lieu d'implantation pour entreprises étrangères.

7.1 Les facteurs d'attractivité

Pour le choix des facteurs, nous avons opéré à une sélection parmi ceux proposés par le programme « Location : Switzerland », un outil destiné à la promotion de la place économique. Les indicateurs sur lesquels le programme se base se réfèrent en large mesure à des études de l'OCDE, à des données de l'Office fédéral de la statistique ainsi que du World Competitiveness Yearbook de l'IMD³².

Aux fins de l'illustration, nous présentons dans les annexes des informations sous graphiques.

7.1.1 Le niveau de productivité

La Suisse est la troisième économie mondiale s'agissant de la productivité de sa main-d'œuvre. En considérant le nombre d'heures travaillées par an, elle descend à la quatrième place mais elle joue tout de même l'un des rôles principaux dans l'économie mondiale.

7.1.2 Système libéral

Le système d'économie libérale de notre pays simplifie les décisions d'implantation. Des études internationales placent notre pays au plus haut niveau pour ce qui est de la sécurité du droit, la stabilité à long terme, la garantie de la protection de la libre concurrence et la propriété privée sans oublier une bureaucratie minimale en comparaison internationale.

³¹ Standort signifie « lieu » en allemand. Il est utilisé ici pour indiquer la place économique suisse en référence au programme de promotion mis en place par le secrétariat à l'économie (seco), www.standortschweiz.ch sur lequel nous nous appuyons pour les illustrations présentées dans ce chapitre.

³² L'IMD effectue une étude annuelle basée sur plus de 300 critères pour établir le classement des pays en termes de compétitivité.

7.1.3 Stabilité des prix

La Suisse possède une longue tradition de stabilité économique et financière que reflètent ses faibles taux d'inflation et d'intérêt. Au cours de ces dernières années, le taux d'inflation est toujours resté proche de 1%, ce qui est inférieur aux taux européens ou américains.

En Suisse, les taux d'intérêt sont demeurés bas grâce aux taux d'épargne élevés et à l'entrée importante d'argent étranger.

7.1.4 Infrastructures

Télécommunications

Avec des dépenses en matière de technologies de l'information s'élevant à plus de 2000 CHF par habitant en 2001, la Suisse se classe au premier rang des pays européens. En matière de technologies de l'information, la Suisse et les pays nordiques sont les mieux placés en Europe, comptant 69 connexions télécoms pour 100 habitants.

Que ce soit au niveau des particuliers ou des entreprises, la Suisse est particulièrement ouverte aux innovations en matière de technologies de l'information et de communication. A la mi-2001, plus de la moitié de la population était connectée à l'Internet. Près de la moitié de tous les internautes ont recours au commerce électronique pour l'achat de livres, de vêtements, de billets ou de voyages. Au sein des sociétés suisses, le taux d'utilisation de l'Internet est encore plus élevé que pour l'ensemble de la population. A la mi-2001, 84% des entreprises suisses des secteurs de la production et des services employant plus de cinq personnes utilisaient l'Internet. Par ailleurs, pour certains types d'utilisation, le courrier électronique notamment, le point de saturation est quasiment atteint.

7.1.4.1 Réseau autoroutier

Le réseau autoroutier suisse est l'un des plus denses du monde. Au moins $\frac{3}{4}$ du réseau national est constitué d'autoroutes à quatre voies, avec au milieu une barrière de protection qui sépare les deux sens de circulation. Il relie toutes les régions du pays.

7.1.4.2 Réseau ferroviaire

La Suisse encourage l'utilisation du rail pour le transport de marchandises lourdes, et construit dans cette optique deux nouveaux tunnels transalpins, l'un traversant le Gothard et l'autre le Lötschberg. L'intégration du transport de voyageurs au réseau à grande vitesse européen revêt par ailleurs un rôle stratégique pour la Suisse. C'est pourquoi elle améliore constamment son réseau à grande vitesse vers les centres économiques et culturels des pays limitrophes et prévoit d'améliorer progressivement les principaux tronçons à l'horizon 2005.

7.1.4.3 Énergie

L'approvisionnement énergétique est excellent dans tout le pays. Le courant électrique en est un élément important. Il convient de souligner la densité et la décentralisation de la couverture par différents types de centrales.

L'électricité couvre plus d'un cinquième de la consommation totale d'énergie en Suisse et elle est entièrement produite au niveau national. L'énergie nucléaire couvre 40%. La Suisse est le réservoir hydraulique de l'Europe et elle est par conséquent parfaitement intégrée au réseau européen. L'électricité est ainsi assurée partout en Suisse, même lors des pointes de consommation. Il en va de même pour d'autres types d'énergie tels que le gaz ou l'huile minérale. Pour les véhicules à moteur, le réseau compte 3 500 stations essence.

7.1.4.4 Sécurité

Les grandes zones urbaines et les grands ensembles d'immeubles anonymes sont relativement rares. Dans tout le pays, les enfants peuvent se rendre à l'école sans être accompagnés par un

adulte. Étant donné la structure largement décentralisée et aérée des zones résidentielles, les problèmes de circulation sont rares, même aux heures de pointe.

7.1.4.5 Santé publique

La présence de spécialistes de qualité, de cliniques et d'instituts de renommée utilisant les technologies médicales les plus avancées fait du système de santé publique suisse l'un des meilleurs du monde.

7.1.5 Marché du travail

Le niveau de déréglementation du marché du travail la place en troisième place mondiale en termes de flexibilité. Malgré 1855 heures de travail par année, 40.5 heures par semaine, la main d'œuvre suisse détient le plus haut score de motivation au travail au monde.

7.1.6 Marché des capitaux

Le système bancaire suisse comprend un large éventail de banques et d'institutions financières suisses et étrangères. La Suisse fait office de leader mondial pour la gestion de fortune.

7.1.6.1 Système bancaire suisse

Le secteur bancaire est l'un des secteurs les plus importants de l'économie suisse. Il emploie près de 4% de la main-d'œuvre nationale et créé plus de 10% de la valeur ajoutée de l'économie suisse. Les banques suisses gèrent une fortune de plus de 3 300 millions de francs, dont plus de la moitié provient de l'étranger.

Une performance supérieure à la moyenne, des services de qualité, la transparence des coûts et un bon rapport qualité/prix renforcent l'intérêt de la Suisse en tant que place financière.

7.1.7 Education

Le système suisse d'éducation, très diversifié, produit une main-d'œuvre répondant aux besoins des entreprises à tous les niveaux, du technicien qualifié au scientifique, en passant au professionnel en stratégie du management.

Le système suisse unique de double éducation et de formation professionnelle conduit sous l'égide des autorités fédérales et des associations professionnelles comprend un large éventail d'options pour les étudiants qui vont de l'apprentissage et de la formation professionnelle au cursus universitaire de haut niveau.

Une grande importance est accordée à la formation professionnelle. Les apprentissages durent de 3 à 4 ans et consistent en une formation pratique en entreprise doublée d'une formation théorique au sein d'une école professionnelle. Cela donne en outre la possibilité aux étudiants d'obtenir un diplôme de maturité professionnelle qui leur permet ensuite d'intégrer une école technique renforçant ainsi leurs connaissances.

7.1.8 R&D

Plus les mutations technologiques sont rapides, plus les activités de recherche et développement prennent de l'importance afin de rendre le pays attractif en tant que place économique. La Suisse est un pays qui pratique la recherche intensive.

Les institutions universitaires suisses jouissent d'une réputation hors du commun dans le monde entier s'agissant de la recherche fondamentale et appliquée. Cette réputation est pour une large part le résultat d'une coopération de fond entre universités et industries.

7.1.8.1 Réputation scientifique

Les institutions universitaires suisses jouissent d'une renommée scientifique mondiale pour ce qui est de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée. Cette renommée tient en

grande partie à l'étroite coopération entre les universités et l'industrie. Dans une récente étude (2001) de l'OCDE, la Suisse se classait au premier rang en matière d'innovation et d'entrepreneuriat et elle était le pays le mieux placé pour acquérir le savoir-faire et la technologie nécessaires aux industries de pointe de l'avenir.

7.1.9 La paix sociale

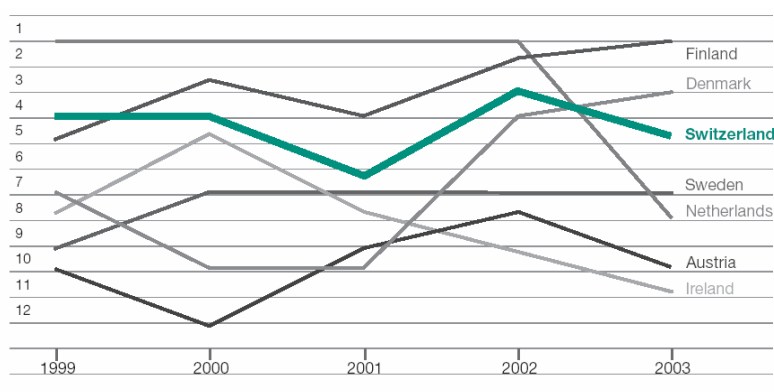
La coalition et la recherche du consensus caractérisent la politique suisse. Le fait qu'il n'y ait ni partis de gouvernement ni parti d'opposition contribue de manière significative à la stabilité politique du pays.

L'effort de coopération et de consensus représente lui aussi un élément des relations entre directions de sociétés et main-d'œuvre. Les deux entités s'engagent à résoudre les litiges par la négociation et à renoncer à la confrontation.

La paix sociale contribue depuis des décennies à accroître la prospérité générale, faisant de la Suisse le lieu idéal pour s'établir et implanter une entreprise.

7.1.10 Degré de compétitivité

En 2003, la Suisse était classée 8^{ème} sur le plan mondial, 5^{ème} au niveau européen dans le World Competitiveness Yearbook.



Source: IMD The World Competitiveness Yearbook 2003, p. 44

En règle générale, les petits pays sont plus influençables par l'environnement économique global, surtout lorsqu'ils dépendent de l'industrie d'exportation. Ceci est particulièrement vrai pour la Suisse. Son classement sur les dernières années montre que, malgré une année 2000 assez difficile, elle a su se stabiliser parmi les places plus compétitives du continent.

8. CONCLUSION

Au début des années quatre-vingt-dix, les équilibres dans le monde ont changé radicalement. La chute du communisme, la convergence des effets d'accords internationaux dont les négociations avaient débuté trente ou quarante ans auparavant, l'essor de pays du « tiers-monde » devaient nous pousser au changement.

Notre pays est fondé profondément sur le fédéralisme et la démocratie directe. Notre politique se construit sur le consensus, fruit de négociations et de connaissance mutuelle. C'est une richesse. Mais dans ces conditions il nous est parfois difficile de voir, avant même d'accepter, que le monde qui nous entoure est en train d'évoluer, rapidement.

La démarche entreprise par les auteurs du Livre blanc, ne s'inscrivait pas dans notre fonctionnement démocratique. De ce fait elle était probablement discutable. Elle a été discutée. Mais elle était certainement nécessaire.

Le paquet de propositions avancé et les débats qui ont suivi ont contribué à définir une politique à suivre pour apporter des modifications structurelles à notre économie. Tout n'était sûrement pas à prendre, mais l'impulsion a été donnée. Les Grandes lignes de la politique fédérale poursuivent sur le chemin.

Aujourd'hui, des indicateurs conjoncturels nous annoncent une timide reprise. Nous avons appris à ne pas nous en réjouir trop vite. Il nous reste encore beaucoup de travail pour mener à terme les réformes nécessaires. Mais, dans l'ensemble, nous pouvons dire que notre pays repose sur des bases structurelles solides pour faire face à l'avenir. Certes, le risque, pour la Suisse, de voir ses avantages s'éroder existe, surtout face à des pays en plein essor qui disposent d'un réservoir démographique difficilement imaginable depuis nos vallées et montagnes. Mais la concurrence, on le sait, est source de créativité et de dynamisme.

Prenons donc le droit de regarder à l'avenir avec confiance. Le défi est bien différent si nous avons un niveau de prospérité à préserver plutôt qu'un niveau de survie à atteindre.

9. BIBLIOGRAPHIE

Livres

- De Pury David, Hauser Heinz, Schmid Beat, (1996), « Ayons le courage d'un nouveau départ – Un programme pour la relance de la politique économique de la Suisse », Orell Füssli
- Lambelet Jean-Christian (1993), « L'économie suisse », Economica
- Moser Peter et alt., (1991), « Le livre noir du libéralisme », Editions de l'Aire
- Wagshal Uwe, Ganser Daniele (2002), « Der Alleingang », Orell Füssli

Articles

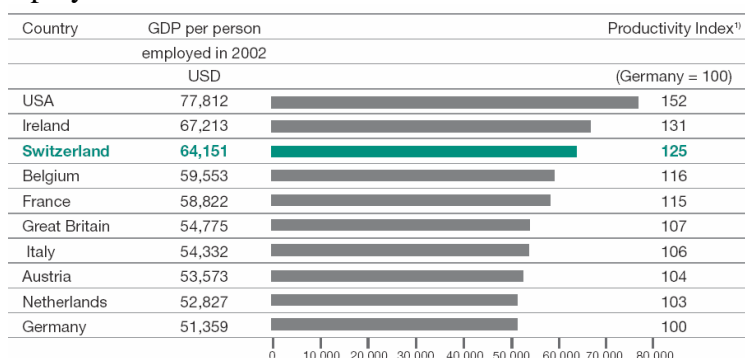
- Chancellerie fédérale, (1996), « Le programme de la législature 1995-1999 »
- Chancellerie fédérale, (2000), « Le programme de la législature 1999-2003 »
- Eckert Elisabeth, 7.3.1996, « David de Pury à l'heure du lynchage politique », l'Hebdo
- Kenel Philippe, « Le nouveau droit suisse de la concurrence », article publié par la Fédération Internationale de Droit Européen comme documentation lors du XVIII Congrès organisé à Stockholm du 3 au 6 juin 1998 consacré à l'application nationale du droit européen de la concurrence.
- Pécelet Jean-Claude, 21.12.1995, « La bombe sociale des patrons », l'Hebdo
- Rossi Martino, mars 2004, « La crise fiscale de l'Etat et la crise de l'Etat social », Dossier du mois de l'ARTIAS
- Seco, (2004) « Tendances conjoncturelles, printemps 2004 »

Webographie

- www.seco.ch
- www.standortschweiz.ch
- www.admin.ch
- www.economiesuisse.ch
- www.ocde.org
- www.wto.org
- emagazine.creditsuisse.ch
- www.newsaktuell.ch

10. ANNEXES

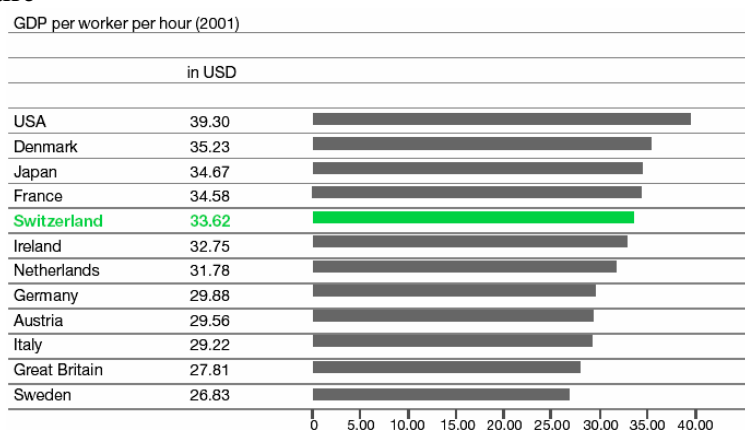
Productivité par employé



¹⁾ The productivity index figures were computed on the basis of IMD data

Source: Economic Promotion Geneva, International Comparisons 2003;
IMD The World Competitiveness Yearbook 2003, Tab. 3.1.02
↳ www.imd.ch/wcy

Productivité horaire



Source: IMD The World Competitiveness Yearbook 2002, Tab. 3.1.05
↳ www.imd.ch/wcy.htm

Système libéral – taux de liberté des entreprises

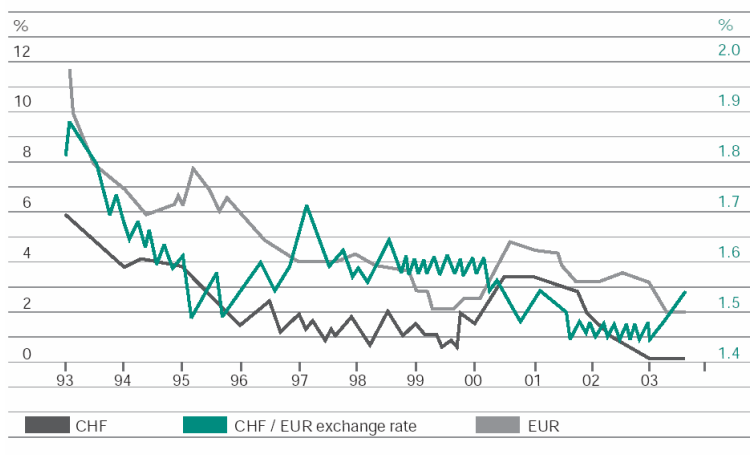
Land	Rangierung	
	Weltweit	Europa
Hongkong	1	
Luxemburg	3	1
Irland	5	2
Dänemark	6	3
USA	6	
Grossbritannien	9	5
Finnland	11	6
Niederlande	11	6
Schweden	11	6
Schweiz	15	10
Österreich	19	11
Deutschland	19	11
Italien	29	15
Spanien	29	15
Frankreich	40	21

Quelle: Heritage Foundation, 2003 Index of Economic Freedom
↳ www.heritage.org

Stabilité des prix – taux d'intérêt

EU – Switzerland: Interest differential and exchange rates

- Low inflation keeps the Swiss franc (CHF) strong versus the Euro (EUR)
- A slight weakening in the CHF expected during the rest of the year as the interest rate advantage for the EUR has grown



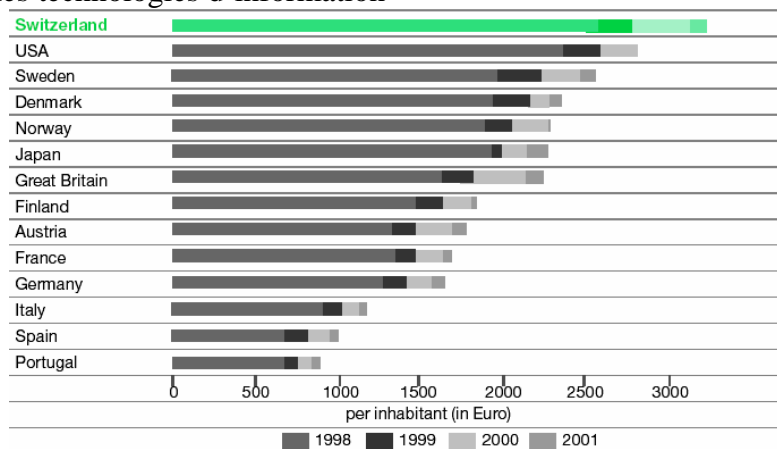
Source: Credit Suisse
www.credit-suisse.com

3-month Euro rates in %

	November 4, 2003	3 month	12 month
Switzerland	0.25	0.25–0.45	0.40–0.60
Euro zone	2.16	2.00–2.20	2.20–2.40
USA	1.17	1.10–1.30	1.80–2.00
Great Britain	3.97	3.80–4.00	4.20–4.40
Japan	0.06	0.03–0.07	0.05–0.10

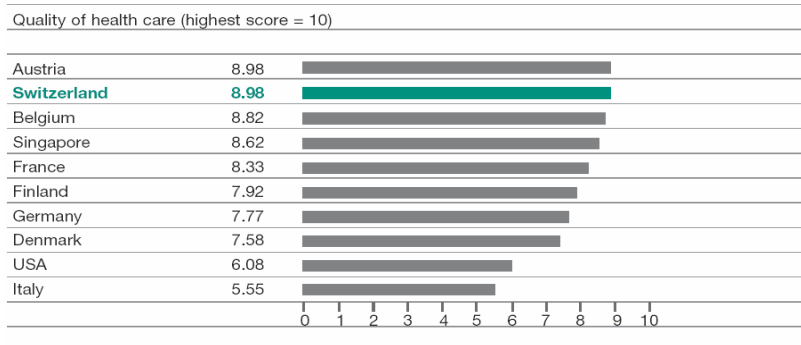
Source :CREDIT SUISSE

Dépenses dans les technologies d'information



Source: Swiss Statistical Office; Database: EITO 2002

Système de santé



Source: IMD The World Competitiveness Yearbook 2003, Tab. 4.4.06

Flexibilité du marché du travail

Country	Ranking ¹⁾	Score ²⁾
Hongkong	1	8.4
Singapore	2	8.3
Switzerland	3	7.6
USA	6	7.1
Denmark	7	6.8
Ireland	11	6.0
Great Britain	15	5.5
Austria	22	5.1
Netherlands	32	3.9
Italy	36	3.6
France	49	2.5
Germany	51	1.2

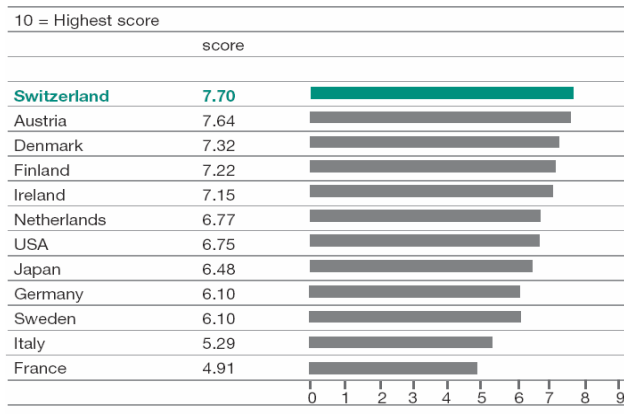
¹⁾ 51 Countries evaluated

²⁾ 10 = Highest score

Source: IMD The World Competitiveness Yearbook 2003, Tab. 2.4.15

↳ www.imd.ch/wcy

Motivation de la main d'œuvre



Source: IMD The World Competitiveness Yearbook 2003, Tab. 3.2.07

↳ www.imd.ch/wcy.htm

Working hours, vacation/holidays in international comparison

Country	Annual hours ¹⁾	Vacation and paid holidays ²⁾	Weekly hours worked ²⁾
	hours (2002)	days	hours
Switzerland	1855	31	40.5
USA	1918	25	39.2
Ireland	1798	35	40.8
Great Britain	1833	38	38.4
Italy	1732	39	39.5
Belgium	1712	32	37.6
Germany	1688	43	37.8
Netherlands	1686	39	36.8
France	1587	35	35.0

Source: 1) IMD The World Competitiveness Yearbook 2003, Tab. 3.2.05

2) Economic Promotion Geneva, International Comparisons 2003, based on: Corporate Consulting & Technology (CC&T), Galileo Group, Geneva, May 2002

Quote-part de l'Etat et quote-part fiscale

**2. Entwicklung wichtiger Kennzahlen der öffentlichen Haushalte der Schweiz
Evolution des principaux indicateurs budgétaires des collectivités publiques de la Suisse**

(Kennzahlen Bund, Kantone, Gemeinden, ohne Sozialversicherungen in % BIP, resp. Steuereinnahmen
Indicateurs budgétaires Confédération, cantons, communes, hors assurances sociales en % du PIB, resp. recettes fiscales)

Jahr Année	Staatsquote/Quote-part de l'Etat				Verschuldungsquote brutto/Taux d'endettement brut			
	Bund Confédération	Kantone Cantons	Gemeinden Communes	Total ¹	Bund Confédération	Kantone Cantons	Gemeinden Communes	Total ¹
1980	9,9	12,2	9,1	26,4	17,6	12,4	12,8	42,8
1985	9,9	12,3	9,3	26,8	16,5	11,2	10,8	38,4
1990	10,0	13,0	9,5	27,3	12,1	9,6	9,1	30,9
1991	10,6	13,7	10,0	28,9	13,2	10,5	9,3	32,9
1992	11,0	14,1	10,5	30,1	16,2	11,9	9,9	37,9
1993	11,8	15,0	10,6	31,7	18,9	13,4	10,0	42,3
1994	11,6	14,7	10,6	31,3	20,5	14,4	10,1	45,0
1995	11,2	14,3	10,6	30,6	22,0	14,7	10,2	46,9
1996	12,1	15,1	10,6	31,7	23,5	15,5	10,3	49,3
1997	12,0	15,3	10,4	31,6	25,1	16,2	10,2	51,5
1998	12,4	15,0	10,3	31,7	27,7	16,6	10,2	54,5
1999	11,9	14,9	10,2	30,7	25,3	16,2	9,9	51,4
2000	11,6	14,9	10,0	30,8	26,0	15,6	9,4	51,0
V 2001 B	11,9	14,6	10,0	30,4	25,1	15,1	9,3	49,5
	Steuerquote/Quote-part fiscale				Steuerstruktur ² /Structure fiscale ²			
	Bund Confédération	Kantone Cantons	Gemeinden Communes	Total	Bund Confédération	Kantone Cantons	Gemeinden Communes	Total
1980	8,1	6,5	4,7	19,3	32,2	92,7	99,6	69,1
1985	8,6	6,8	4,7	20,2	32,2	93,5	99,7	68,8
1990	9,2	6,7	4,7	20,6	37,3	94,3	99,5	70,1
1991	8,9	6,6	4,6	20,1	37,6	94,1	99,5	70,4
1992	9,0	6,6	4,6	20,2	40,5	94,2	99,5	71,7
1993	8,3	6,9	4,9	20,1	34,3	94,2	99,5	70,8
1994	8,9	6,9	4,9	20,7	39,7	94,1	99,5	72,1
1995	9,0	6,9	4,9	20,8	32,0	94,0	99,6	68,8
1996	9,4	6,9	5,0	21,3	36,0	93,7	99,7	69,6
1997	9,4	6,7	4,8	21,0	34,7	93,5	99,7	68,6
1998	10,5	6,8	4,8	22,2	37,8	93,6	99,7	68,5
1999	10,1	7,1	5,0	22,2	31,2	93,7	99,7	66,8
2000	11,5	7,2	5,0	23,7	36,3	93,6	99,8	65,1

¹Nach Abzug von Doppelzählungen

²Steuern auf Einkommen und Vermögen in % Steuereinnahmen

¹Après déduction des doubles imputations

²Impôts sur le revenu et la fortune en % des recettes fiscales